

Rouyn-Noranda, le 24 janvier 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles
Direction des titres miniers et des systèmes
5700, 4^e Avenue Ouest, local C-320
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-08-01-80830-00
401089578

**Objet : Exploitation de la sablière 32D08-42 – Municipalité de
Preissac, canton La Pause**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 3 septembre 2013, reçue le 9 septembre 2013 et complétée le 15 janvier 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière au-dessus de la nappe phréatique, dont l'aire d'exploitation a une superficie totale de 55 016 mètres carrés, d'une superficie à excaver de 50 000 mètres carrés. Le taux d'extraction annuel sera de 30 000 mètres cubes. L'exploitation se fera selon une profondeur moyenne de 2 mètres et maximale de 6 mètres.

Le projet est situé dans la municipalité de Preissac, circonscrit par les coordonnées suivantes (projection UTM NAD 83, zone 17) :

A	690003 m E	5354208 m N
B	690017 m E	5353776 m N
C	689875 m E	5353778 m N
D	689865 m E	5354125 m N

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du 3 septembre 2013, signée par Vincent Fréchette, ing. concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière à Preissac;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du 20 novembre 2013, transmis par Benjamin St-Pierre, ing. concernant des informations complémentaires;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du 21 novembre 2013, transmis par Benjamin St-Pierre, ing. concernant des informations complémentaires;
- Plan du site 32D08-042, signé par Vincent Fréchette, ing., le 4 décembre 2013;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, daté du 5 décembre 2013, signé par Vincent Fréchette, ing.;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du 15 janvier 2014, transmis par Benjamin St-Pierre, ing. concernant des informations complémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Cynthia Claveau

Directrice régionale par intérim de
l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-
Témiscamingue et du Nord-du-Québec

CC/ML/jb